

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-742

présenté par

M. Dive, Mme Bay, M. Brigand, M. Ceccoli, M. Breton, Mme Frédérique Meunier, M. Vermorel-Marques, M. Lepers, M. Descoeur et M. Rolland

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	12 000 000	0	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	12 000 000	
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0	
<b>TOTAUX</b>	12 000 000	12 000 000	
<b>SOLDE</b>		0	

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir l'équilibre des financements entre la recherche agricole et l'enseignement technique. Les crédits alloués à la recherche agricole subissent une diminution de 12 millions d'euros, tandis que ceux destinés à l'enseignement technique augmentent de 41 millions d'euros. Il est essentiel de garantir un financement stable pour la recherche, qui joue un rôle important dans l'innovation et l'amélioration des pratiques agricoles. En conséquence, cet amendement propose de maintenir les crédits alloués à la recherche agricole tout en limitant l'augmentation des crédits pour l'enseignement technique à 29 millions d'euros. Cette mesure permettra de soutenir la recherche tout en répondant aux besoins de formation dans le secteur agricole.